



ELEMENTS SUPPLEMENTAIRES SUR LA TRANSACTION

Augmentation de capital réservée

L'augmentation de capital réservée à l'Institut d'innovation pour le lymphome folliculaire (*Institute for Follicular Lymphoma Innovation - IFLI*) (**"Augmentation de Capital Réservée"**) est réalisée conformément à la délégation consentie par la 22^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 23 mai 2024, après accord du conseil de surveillance du 11 septembre 2024. Il en résultera l'émission de 1 832 899 actions ordinaires nouvelles d'Innate Pharma SA (Euronext Paris : IPH ; Nasdaq : IPHA) (**"Innate"** ou la **"Société"**) (les **"Actions Nouvelles"**), fongibles avec les actions ordinaires d'Innate, et qui seront admises aux négociations sur Euronext Paris sur la même ligne de cotation que les actions ordinaires existantes. Les Actions Nouvelles représentent moins de 20% du nombre total des actions ordinaires d'Innate déjà admises aux négociations sur Euronext Paris. L'admission à la négociation des Actions Nouvelles sur Euronext Paris est donc exemptée de l'obligation de publier un prospectus.

Les nouvelles actions seront émises le 9 décembre 2024 au prix de 1,56 € par nouvelle action (soit 0,05 € de valeur nominale et 1,51 € de prime d'émission), correspondant à la moyenne arithmétique des moyennes pondérées par les volumes (dans le carnet d'ordre central et hors blocs hors marché) du cours de l'action de la Société sur Euronext Paris au cours des trente dernières séances de bourse complètes précédant la fixation du prix d'émission.

IFLI a conclu avec Innate un engagement de conservation (*lock-up*) jusqu'à la résiliation ou l'expiration de l'accord conclu entre Innate et IFLI pour explorer le potentiel d'IPH6501, son ANKET[®] anti-CD20 dans le lymphome folliculaire.

A l'issue de l'Augmentation de Capital Réservée, le nombre d'actions constituant le capital social d'Innate serait le suivant :

Nombre d'actions composant le capital :	82 802 256 actions ordinaires
	6 494 Actions de Préférence 2016
	7 581 Actions de Préférence 2017
Nombre de droits de vote théoriques (1) :	82 802 256
Nombre de droits de vote exerçables (2) :	82 783 681

(1) Le nombre de droits de vote théoriques (ou droits de vote « bruts ») sert de base de calcul pour les franchissements de seuils. Conformément à l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote. Le nombre de droits de vote théoriques comprend les droits de vote attachés aux AGAP 2016, soit 130 droits de vote par AGAP 2016-1 et 111 droits de vote par AGAP 2016-2. Les AGAP 2017 ne bénéficient pas du droit de vote.

(2) Le nombre de droits de vote exerçables (ou droits de vote « nets ») est calculé en ne tenant pas compte des actions auto-détenues par la Société, privées de droit de vote. Il est communiqué pour la bonne information du public, conformément à la recommandation de l'AMF du 17 juillet 2007.

Les autres actionnaires d'Innate supporteront donc une dilution du capital du fait de l'émission des Actions Nouvelles (ainsi, un actionnaire détenant 1% du capital avant l'Augmentation de Capital Réservée détiendrait 0,98% du capital après sa réalisation).

Avertissement concernant les informations prospectives et les facteurs de risques :

Cette fiche d'information contient des déclarations prospectives, y compris celles visées par les lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment le Private Securities Litigation Reform Act de 1995. L'emploi de certains termes, notamment « anticiper », « croire », « potentiel », « estimer », « s'attendre à » et « sera » et leur contraire ainsi que d'autres expressions



FICHE D'INFORMATION

innate pharma

semblables, vise à identifier des énoncés prospectifs. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, ce qui pourrait donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux anticipés. Ces aléas et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, y compris celles relatives à l'innocuité, aux progrès et aux résultats des essais cliniques et des études précliniques en cours ou prévus, aux examens et autorisations d'autorités réglementaires concernant les produits-candidats de la Société, la dépendance de la Société à l'égard de tiers pour la fabrication de ses produits candidats, des efforts commerciaux de la Société, la capacité de la Société à continuer à lever des fonds pour son développement. Pour des considérations supplémentaires en matière de risques et d'incertitudes pouvant faire différer les résultats effectifs, la situation financière, la performance et les réussites de la Société, merci de vous référer à la section « Facteurs de Risques » du Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), disponible sur les sites Internet d'Innate Pharma (www.innate-pharma.com) et de l'AMF (www.amf-france.org), et les documents et rapports publics déposés auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, y compris le rapport annuel sur « Form 20-F » pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et les documents et rapports subséquents déposés auprès de l'AMF ou de la SEC, ou autrement rendus publics, par la Société. Les références au site internet de la Société et au site internet de l'AMF sont incluses à titre d'information uniquement et le contenu de ces sites, ou auquel il est possible d'accéder par leur intermédiaire, n'est pas incorporé par référence dans la présente fiche d'information et n'en constitue pas une partie intégrante.

Compte tenu des incertitudes significatives liées à ces déclarations prospectives, vous ne devez pas considérer ces déclarations comme une déclaration ou une garantie de la part de la Société ou de toute autre personne que la Société atteindra ses objectifs et ses plans dans un délai donné ou même qu'elle les atteindra. La Société ne s'engage pas à mettre à jour publiquement les déclarations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si la loi l'exige.

La présente fiche d'information, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions d'Innate Pharma dans un quelconque pays.

Les actions d'Innate n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement.